

## **Pièce Jointe n°13**

### **Evaluation des incidences Natura 2000**

*(article 1 du I de l'article R. 414-19 du code de l'environnement)*

**Nota :** Site non soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 :

**Le site est :**

- concerné par l'article R414-19 29° du Code de l'Environnement (liste nationale des sites soumis à évaluation des incidences Natura 2000).
  - non concerné par l'arrêté préfectoral n°2013156-0007 du 05 juin 2013 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département du Vaucluse.
  - non concerné par l'arrêté préfectoral n°2013156-0008 du 05 juin 2013 fixant la liste prévue au IV de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement des documents de planification, programme, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département du Vaucluse.

**Toutefois, aucune zone Natura 2000 n'est présente sur le site (plus proche à environ 2,8 km au Sud-Est, Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen, id : FR3100480).**

**→ Une étude simplifiée a été réalisée dans le cadre de ce dossier de demande d'enregistrement pour s'assurer de l'absence d'impact du site sur les zones Natura 2000 présentes sur la zone d'implantation.**

**Trame d'évaluation simplifiée pour les projets (hors manifestations sportives)  
soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000**

Cette fiche a vocation à guider les porteurs de projet dans l'analyse préalable des dossiers qui requièrent une évaluation des incidences Natura 2000 au titre du **R 414-19** du code de l'environnement.

Conformément au **R 414-23** de ce même code, le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi par la personne publique responsable d'un document de planification, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire d'un programme, projet ou d'une intervention.

Cette évaluation est **proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation** des habitats et des espèces présents sur le site.

Le choix d'une étude simplifiée ou approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

Si au cours de l'évaluation préliminaire le porteur de projet découvre que son projet est **susceptible d'avoir des incidences sur le(s) site(s) Natura 2000**, il devra dans ce cas, se diriger vers une **évaluation plus approfondie** de son dossier et utiliser la trame destinée à cet effet.

Dans tous les cas le dossier doit contenir les pièces listées au R 414-23 du code de l'environnement (rappelées dans ce formulaire), et être **conclusif sur l'absence ou la présence d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires du(des) site(s)**.

**Il est de fortement conseillé au porteur de projet de prendre l'attache de l'animateur ou de l'opérateur (lorsque le DOCOB n'est pas terminé) du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) par son projet, afin d'obtenir des informations sur les espèces et/ou habitats que l'on peut y trouver ainsi que sur les enjeux de leur conservation.**

Pour les manifestations sportive une trame spécifique a été réalisée et est disponible sur le site de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Comment-realiser-une-evaluation>

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) :

NUEVA PESCANOVA FRANCE

Commune et département :

Boulogne-sur-Mer, 62 200, département du Pas-de-Calais

Adresse :

4-10 rue de Constantine

62 200 BOULOGNE-SUR-MER

Téléphone : 03-21-87-02-34

Email :

d.herbez@nuevapescanova.fr

Nom du projet :

Régularisation administrative d'une usine de cuisson de crevettes sur la commune de Boulogne-sur-Mer

**I/ Description du projet.**

**1/ A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?**

Liste Nationale ITEM ? Oui

1ere liste Locale ITEM ?

2 eme liste locale ITEM ?

**2/ Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Le projet est situé :

Nom de la commune : Boulogne-sur-Mer

Département : 62 200

Lieu-dit : ZI Capécure, rue de Constantine

NUEVA PESCANOVA FRANCE

Pièce Jointe n°13 – document n°1

Localisation du site par rapport aux sites Natura 2000

Extrait Géoportail, échelle 1/25 000<sup>ème</sup>



**BOULOGNE-SUR-MER**

**WIMEREUX**

**WIMILLE**

**BOULOGNE-SUR-MER**

**Site**

**LE PORTEL**

**LE PORTEL**

**SAINT-MARTIN-BOULOGNE**

**OUTREAU**

**SAINT-LEONARD**

Échelle 1 : 25 000

0 500 m

« Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen »

- Limites communales
- Sites Natura 2000 directive Habitats
- Sites Natura 2000 directive Oiseaux

Nom du ou des sites Natura 2000	Numéro du ou des sites Natura 2000	Types de zones (site ZPS « oiseaux », site SIC/ZSC « Habitats Faune, Flore »)	Localisation du projet tout ou partie en site/ Hors site
Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen	FR3100480	SIC/ZSC	Hors Site
Forêts de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du Bas-Boulonnais	FR3100499	ZPS	Hors Site
Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse	FR3100479	SIC/ZSC	Hors Site
Récifs Gris-Nez Blanc-Nez	FR3102003	SIC/ZSC	Hors Site
Cap Gris-Nez	FR3110085	ZPS	Hors Site

Le projet se situe :

En site(s) Natura 2000-

Hors site(s) Natura 2000 => A quelle distance ?

A 2,8 km du site n° de site(s) : FR3100480

A 6,3 km du site n° de site(s) : FR3100499

A 6,9 km du site n° de site(s) : FR3110085 et FR3102003

A 8 km du site n° de site(s) : FR3100479

Pièce à fournir :

**Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet et de ces accès sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e.**

### **3/ Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

*Description de la nature du projet.*

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).*

**La société NUEVA PESCANOVA FRANCE** exploite une usine de cuisson et de réfrigération de crevettes sur la commune de Boulogne-sur-Mer, sur la zone portuaire et la Zone Industrielle de Capécure. La présente note d'incidences est réalisée dans le cadre

d'un dossier d'enregistrement de régularisation de la situation du site vis-à-vis de la réglementation ICPE.

Aucun projet d'extension ou de modification des locaux nécessitant la consommation de nouveaux espaces, des travaux de construction ou de démolition n'est prévu. A noter que la majorité du site est occupée par le bâtiment où les activités sont réalisées. Les surfaces traitées en voiries sont réduites aux quais de réception / expédition. Les espaces verts se réduisent à une bande de 100 m en limite Ouest de propriété.

Le site est entouré à l'Est de la ZI Capécure (activités économiques et industrielles, zone fortement urbanisée, axes routiers) et à l'Ouest du talus routier de la rue Auguste Huguot, puis des jardins et habitations, dont les plus proches se trouvent à environ 50 m du site.

Pièce à fournir :

Si le projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000, joindre **un plan de situation (de masse) détaillé** du projet faisant apparaître : la (les) constructions envisagé(s), les aménagements temporaires ou permanents du terrain, l'accès au terrain, l'accès à la (aux) construction(s), les stationnements, les zones de stockage, les remblais, déblais, les végétations existantes et supprimées, etc....

#### **4/ Entretien / fonctionnement / rejets**

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant **sa phase d'exploitation et sa phase travaux** (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, type de rejet, lieu des rejets etc.).

➤ La phase travaux :

Le site est déjà aménagé et exploité, il n'y aura donc pas de phase travaux.

➤ La phase Exploitation :

#### **Les eaux usées sanitaires et industrielles :**

L'alimentation en eau se fera depuis le réseau AEP. La consommation est estimée à 30 000 m<sup>3</sup>, utilisés pour les besoins sanitaires et industriels (bains de cuisson). Les eaux usées sanitaires et industrielles sont rejetées dans le réseau public d'assainissement sous couvert d'une convention de rejets avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et traités à la station d'épuration de Boulogne-sur-Mer. Les eaux de process non saumurées et présentant une charge organique importante sont prétraitées par un dégrilleur. Une cuve de régulation de 15 m<sup>3</sup> permet de réguler les rejets dans le réseau.

#### **Les eaux polluées :**

Il n'y a aucun rejet d'eaux susceptible d'être polluées dans le milieu naturel :

- Eaux usées sanitaires et industrielles rejetées dans le réseau rue de Constantine,
- Eaux pluviales rejetées dans le réseau public de collecte rue de Constantine,
- Eaux d'extinction incendie confinées sur le site.

### **Les rejets atmosphériques :**

Le projet n'est à l'origine d'aucun rejet atmosphérique de type industriel. Les installations qui pourraient engendrer des rejets atmosphériques sont :

- Les véhicules à moteur (gaz d'échappement)
- Les chaudières et brûleurs alimentées au gaz (ce qui permet de réduire fortement les rejets soufrés, les particules et les COV par rapport à une alimentation au fioul).

### **Les déchets :**

L'activité produit essentiellement des déchets non dangereux qui sont triés, stockés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation. Les déchets dangereux sont produits en quantité limitée, éliminés par des entreprises spécialisées. Les déchets sont suivis par bordereaux.

### **Le bruit :**

Les principales sources de bruit liées à l'activité sont dues aux équipements techniques (groupes froids en extérieur à l'arrière du bâtiment et aux manœuvres PL. La vitesse est limitée sur la ZI et les moteurs sont à l'arrêt pendant les phases de déchargement / chargement. Une campagne de mesure sera réalisée afin de vérifier le respect des prescriptions applicables. Nota : le trafic PL lié aux activités est limité. A noter que le niveau résiduel est marqué par celui des activités de la zone portuaire et la ZI Capécure (émergence du site limitée). Deux des trois groupes froids seront remplacés fin 2020 par un système au CO2 en containers, limitant les nuisances sonores pour les environs.

### **Les odeurs :**

Les activités génèrent des odeurs. Ces odeurs sont celles des bains de cuisson des crevettes, peu agressives et peu perceptibles à l'extérieur de l'usine.

### **L'éclairage :**

Le site est muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement. Les sources lumineuses correspondent principalement aux éclairages extérieurs du bâtiment (quais) et sont orientées vers le bas afin de limiter les nuisances. Celles-ci sont plus fréquemment utilisées en période hivernale en raison de la durée de l'ensoleillement. Le travail se fait en journée uniquement. Les zones extérieures du site étant très réduites et l'éclairage orienté vers les axes de la ZI, ces émissions ne sont pas de nature à perturber les espèces ou les habitats.

## **5/ Durée et période des travaux.**

- Date envisagée de début des travaux : **aucuns travaux ne sont prévus**

- Durée précise des travaux : .....(jours, mois, années)

Si non connue durée approximative ( jours mois années) :

- Période précise des travaux : .....(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative (saison) :

## II/ Définition de la zone d'influence du projet ::

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Elle représente le périmètre sur lequel peut s'exercer les perturbations en phase travaux et en phase de fonctionnement du projet). Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues emprise au sol, poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique, pollution lumineuse, modification hydrique, baisse de niveau de nappe, de niveau d'eau etc...).

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Le projet est-il susceptible d'engendrer*

*X des rejets dans les milieux aquatiques,*

*directement*

*X ou indirectement (ruissellement) : eaux usées et pluviales rejetées dans les réseaux de collecte publics correspondant (réseau séparatif rue de Constantine)*

*X des modifications du régime hydrique (débit) : consommation d'eau annuelle 30 000 m<sup>3</sup>*

*des modifications du réseau hydraulique (baisse de niveau de nappe, baisse du niveau des eaux sur les étangs, lacs, marres etc, assèchement des milieux.)*

*des modifications de la composition physico-chimique des milieux aquatiques (température, oxygène, matière organique, concentration en nitrates, phosphates, matière en suspension, etc...)*

*la création de pistes de chantier, des circulations (même piétonne), des zones de stockage*

*des ruptures de continuité écologique pour les espèces (corridor écologique) (ex : implantation d'une construction empêchant une espèce de se rendre sur son lieu de reproduction, de repos ou d'alimentation ou pour une espèce végétale de se disséminer ou d'être fécondée)*

*des poussières,*

*des vibrations*

*des pollutions lumineuses*

*des pollutions d'une autre nature si oui précisez lesquelles (ex hydrocarbures, produits chimiques, phytosanitaires, métaux lourds etc..)*

*X du bruit*

*X d'autres incidences : rejets atmosphériques*

Pièce à fournir

**Cf pièces joints n°6 et 12 du dossier d'enregistrement**



### III/ Description de(s) site(s) Natura 2000 concerné(s) par le projet

Site Natura 2000 N° et Nom	Habitats Code Natura 2000 + nom	Présence / absence dans la zone d'influence
<p><b>FR3100480</b> <b>Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen</b></p>	<p><i>Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE</i>  1304 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>  1321 <i>Myotis emarginatus</i>  1364 <i>Halichoerus grypus</i>  1365 <i>Phoca vitulina</i>  1166 <i>Triturus cristatus</i>  1014 <i>Vertigo angustior</i>  1044 <i>Coenagrion mercuriale</i>  6199 <i>Euplagia quadripunctaria</i>  1903 <i>Liparis loeselii</i></p> <p><i>Habitats :</i>  1130 Estuaires  1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse  1170 Récifs  1210 Végétation annuelle des laissés de mer  1220 Végétation vivace des rivages de galets  1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques  1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses  1330 Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)  2110 Dunes mobiles embryonnaires  2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)  2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)  2160 Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>  2170 Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)  2180 Dunes boisées des régions atlantiques, continentale et boréale  2190 Dépressions humides intradunaires  3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>  3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.  3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i>  6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)  6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)  6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)  6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin  6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)  7140 Tourbières de transition et tremblantes  7230 Tourbières basses alcalines  91D0 Tourbières boisées  91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)  9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)  9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i>  9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i></p>	<p>Non (site déjà aménagé et exploité implanté sur la ZI Capécure)</p>

<p><b>FR3100499</b> Forêts de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du Bas- Bouonnais</p>	<p>Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE 1321 <i>Myotis emarginatus</i> 1163 <i>Cottus gobio</i></p> <p>Habitats : 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> 4010 Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> 6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion</i> <i>caeruleae</i>) 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) 7140 Tourbières de transition et tremblantes 7230 Tourbières basses alcalines 91D0 Tourbières boisées 91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) 9120 Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) 9130 Hétraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i></p>	<p>Non (site déjà aménagé et exploité implanté sur la ZI Capécure)</p>
<p><b>FR3100479</b> Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garonne et Communal d'Ambleteuse</p> <p><b>FR3102003</b> Récifs Gris- Nez Blanc-Nez</p> <p><b>FR3110085</b> Cap Gris-Nez</p>	<p>Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE 1365 <i>Phoca vitulina</i> 1166 <i>Triturus cristatus</i> 1096 <i>Lampetra planeri</i> 1099 <i>Lampetra fluviatilis</i> 5315 <i>Cottus perifretum</i> 1903 <i>Liparis loeselii</i></p> <p>Habitats : 1130 Estuaires 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1170 Récifs 1210 Végétation annuelle des laissés de mer 1220 Végétation vivace des rivages de galets 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1320 Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>) 1330 Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>) 2110 Dunes mobiles embryonnaires 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches) 2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) 2160 Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i> 2150 Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>) 2160 Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i> 2180 Dunes boisées des régions atlantiques, continentale et boréale 2190 Dépressions humides intradunaires 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i> 6230 Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion</i> <i>caeruleae</i>) 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) 91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</p>	<p>Non (site déjà aménagé et exploité implanté sur la ZI Capécure)</p>

Pièce à fournir

Lorsque les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire sont localisés dans la zone d'influence, fournir une cartographie superposant la zone d'influence et ces habitats et espèces.

Lorsque la zone d'influence du projet se superpose à des habitats et/ou à des périmètres où la présence d'espèce est avérée, il convient d'ores et déjà de s'interroger sur l'opportunité d'une évaluation plus approfondie.

#### **IV/ Incidences du projet**

##### **1/ Description des incidences potentielles et Mesures d'évitement, de réduction, permettant de réduire ces incidences voire les éliminer**

Il s'agit à ce stade d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes de la manifestation sur les espèces et habitats du site Natura 2000 et de réfléchir à la mise en place de mesures conduisant à éliminer ces incidences.

#### **INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES**

*Incidences touchant directement aux habitats ou aux espèces du site. On peut distinguer, celles liées à la construction même du projet (emprise au sol du projet, voirie nouvelles, cabanes de chantier, modification du régime hydrique, etc ) et celles liées au fonctionnement et à l'entretien du projet (pollution de l'air, du sol, de l'eau rejets divers, modification hydrique etc...)*

<b>N° site Natura 2000/Nom</b>	<b>Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés (nom +code Natura 2000)</b>	<b>Description des Incidences potentielles directes</b>	<b>Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences</b>	<b>Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? Oui/non Pourquoi ?</b>
<b>FR3100480</b> Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 2,8 km
<b>FR3100499</b> Forêts de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du Bas-Bouillonnais	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 6,3 km

FR3100479 Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 8 km
FR3102003 Récifs Gris-Nez Blanc-Nez	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 6,9 km
FR3110085 Cap Gris-Nez	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 6,9 km

### INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES :

*Elles peuvent concerner des habitats et espèces plus éloignées du projet. Elles peuvent apparaître à plus ou moins long terme. L'incidence peut être tout aussi importante qu'une incidence directe. Ex captage d'eau, qui fait baisser le niveau hydrique de plans d'eau plus éloignés, bruit durant les travaux, poussière etc....*

N° site Natura 2000/Nom	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés (nom +code Natura 2000)	Description des Incidences potentielles directes	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? Oui/non Pourquoi ?
FR3100480 Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 2,8 km
FR3100499 Forêts de Desvres et de Boulogne et bocage prairial humide du Bas-Boulonnais	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 6,3 km
FR3100479 Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 8 km
FR3102003 Récifs Gris-Nez Blanc-Nez	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 6,9 km
FR3110085 Cap Gris-Nez	Voir tableau précédent	-	-	Non : zone Natura 2000 éloignée de 6,9 km

## **V/ Conclusion**

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significative de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence significative lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire, ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

### **1/ Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?**

Suite à la réflexion qui a été menée tout au long de ce formulaire et des mesures de réduction d'évitement ou d'accompagnement qui ont été envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences significatives :

Le site n'est pas situé dans le périmètre de protection d'une ZPS, d'un SIC ou d'une ZSC. Il se situe à 2,8 km au Nord-Est de la Natura 2000 la plus proche, la ZPS n°FR3100480 « Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen ». Le site est actuellement aménagé et exploité. Aucun projet d'extension ou de modification des locaux nécessitant la consommation de nouveaux espaces, des travaux de construction ou de démolition n'est prévu. Toutes les mesures sont prises pour éviter les impacts (voir pièces jointes n°6 et n°12 du dossier de demande d'enregistrement).

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : Madrid

Signature :

Le : 01-07-2020

